34e ANNÉE (4e SÉRIE) No 44 31 OCTOBRE 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Une carrière de révolutionnaire : Gobel avant la Révolution. — II. Gobel à l'Assemblée Constituante. — III. Election de Gobel à l'évêché de Paris. — IV. Gobel évêque de Paris. — V. Ses velléités de réconciliation avec Rome. — VI. Son abdication à la barre de la Convention. — VII. L'expiation (13 avril 1794). — VIII. Cas de conscience : les abdications sacerdotales au temps de la Terreur. — IX. Spécimen de formule de « déprêtrisation. » — X. Recrutement du clergé constitutionnel. — XI. Doudan inédit. — XII. Giovanni Pascoli. — XIII. M. Loisy. — XIV. Histoire des religions ; — enseignement de la philosophie ; — femmes philosophes à Rome ; — en Nouvelle-Calédonie ; — César Franck.

I. — M. Gautherot, le célèbre professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique de Paris, a consacré tout un volume à la vie de Gobel [1]. — Gobel ne fut pas un grand homme, ni par le cœur, comme tout le monde sait, ni par l'intelligence. Il n'en est que plus représentatif. Car il a joué un rôle, et de premier plan, dans la Révolution, dans l'organisation du schisme décrété par la Constitution civile du clergé : son élection comme évêque constitutionnel de la métropole de Paris a été un triomphe ; et, dans ce printemps de 1791 où l'on a improvisé l'épiscopat schismatique, il a, à lui seul, en deux mois (du 24 février au 26 avril), sacré trente-six évêques. Or, c'est parce que son mérite personnel n'y est pour rien, que ce rôle nous intéresse surtout, parce que nous y constatons une fois de plus l'exactitude du jugement de Michelet sur les « marionnettes » révolutionnaires dont on tirait les « fils » [1]. Gobel a été, comme beaucoup d'autres, un simple instrument aux mains de la Révolution. Quand l'instrument a été hors d'usage, la Révolution l'a brisé. Ce que les Manuels d'histoire ont retenu surtout de lui, c'est la scène hideuse de son apostasie, de sa « déprêtrisation » à la barre de la Convention. Quelques mois après, l'épreuve le ramenait à Dieu ; et il montait à l'échafaud au cri de : *Vive Jésus-Christ !* — Il avait toujours eu la foi, un reste de foi. Comment en était-il arrivé là où on l'a vu ?

Sur son enfance et son adolescence cléricale, rien de particulier à noter. La fortune lui a souri, à ses débuts. Il était de bonne bourgeoisie alsacienne, né à Thann (partie française du diocèse de Bâle) en 1727, fils d'un procureur fiscal du comté de Thann. Deux de ses oncles sont dignitaires de l'Eglise : l'un est évêque suffragant pour l'Alsace de l'évêché de Bâle ; l'autre n'est encore que vicaire général, mais succèdera bientôt à son frère dans l'épiscopat. Il n'y a pas de raison pour que la famille ne produise pas un troisième prélat. Aussi fait-on faire à l'enfant de bonnes études, aux Jésuites de Porrentruy d'abord, puis à Colmar, enfin à Rome, au Collège germanique, où il demeure de 1743 à 1747 et recueille les meilleures notes, tant pour les études que pour la piété et la conduite.

Dès 1741 (il n'a que quatorze ans), son oncle le suffragant a résigné en sa faveur son canonicat de Moutiers-Grand-Val : Gobel en prend possession à son retour de Rome en 1747 et se met dès lors à en dépenser les revenus à une manie qui le mènera loin : la manie de collectionner livres rares et tableaux de prix. Il reçoit le diaconat en 1750, après une semaine de retraite ; la prêtrise à une date inconnue. En 1755, il est official du diocèse ; en 1757, chanoine et vicaire général : il a à peine trente ans, l'âge où presque

[1] *Gobel évêque métropolitain constitutionnel de Paris*, par G. Gautherot, docteur ès-lettres, in-8 de xiv-417 p., avec portrait hors texte, 7 f. 50, Paris, Nouvelle Librairie Nationale. — M. Gautherot nous avait donné déjà en 1908 deux volumes (thèse de doctorat) sur *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*, c'est-à-dire dans le pays où Gobel exerça son action avant 1789 et où il fut de nouveau en 1792, pour y opérer en vue de la réunion de la « République rauracienne » à la France. Il a travaillé sur les sources, qu'il a puisées en grande partie aux archives bernoises de l'ancien évêché de Bâle, récemment inventoriées par lui.

[1] Cf. Flaubert, dans *Bouvard et Pécuchet :* — « Si nous écrivions la vie du duc d'Angoulême ? dit Pécuchet. — Mais c'était un imbécile ! s'écria Bouvard. — Qu'importe ! Les personnages du second plan ont parfois une influence énorme, et celui-là peut-être tenait le rouage des affaires. »

tous les prêtres de sa condition végétaient encore dans quelque humble cure à portion congrue. Rien de particulier ne signale son administration : c'était un abbé élégant, ami du luxe, ami aussi de la philosophie du jour, jusqu'à ne pas dédaigner de commenter élogieusement Voltaire [1].

En 1771, le prince-évêque de Bâle, frappé d'apoplexie, a besoin d'un coadjuteur : ce sera Gobel, avec le titre d'évêque de Lydda. Sa nouvelle dignité ne fait qu'exalter ses goûts de fastueuse prodigalité : il fait de sa maison de campagne de Mortzwiller (près Colmar) un galant asile des Muses, peuplé de nymphes et de naïades dont la nudité serait aujourd'hui un scandale. En ce temps-là, on ne se scandalisait pas pour si peu ! Mais le scandale inévitable et prochain, c'est que ce luxe est hors de proportion avec les ressources de Gobel : le prélat fait des dettes, qui en 1789 s'élèveront à 200.000 livres environ. Ce sont ses inextricables embarras financiers qui progressivement déprimeront l'âme de Gobel et l'acculeront à de fatales compromissions où son honneur d'homme aura sombré bien avant 1789 : chargé, à Paris, à partir de 1779, de diverses missions diplomatiques relatives à l'incamération de fiefs vacants ou à des échanges de paroisses entre l'évêché de Bâle et l'archevêché de Besançon, on le voit trahir tantôt l'un tantôt l'autre, au mieux de ses intérêts pécuniaires, et écœurer les ministres de Louis XVI par l'impudence de ses perpétuels quémandages de subsides.

II. — Voici maintenant la Révolution : Gobel prend part à l'assemblée électorale du clergé à Belfort (mars 1789). Là, toujours traître, il dénonce à son prince-évêque les tendances révolutionnaires et niveleuses des curés, et en même temps il signe (et peut-être a rédigé) leurs doléances : ce qui amène, sous la plume du vicaire général de Colmar écrivant au prince-évêque, ces lignes indignées : — « ... Votre suffragant, sous main, a fait mouvoir ces ressorts dans le clergé par ses adhérents... Il faudra nécessairement qu'aux Etats-Généraux il trahisse les intérêts de Votre Altesse, ou ceux de ses commettants, ayant signé leurs doléances. Ce n'est qu'une *ambition démesurée* qui l'a pu porter à enfanter un pareil projet. » — Mais c'est le 4 mai que le vicaire général écrit cela, et Gobel est élu député du clergé depuis le 5 avril.

A-t-il tant d' « ambition démesurée » que cela ? Je ne le crois pas. Que veut-il au juste ? Je ne crois pas qu'il ait jamais été révolutionnaire de conviction : sous ce rapport, il y a, de lui à tant d'autres, à Grégoire par exemple, son futur collègue, il y a un abîme. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'il veut de l'argent, parce qu'il en a besoin ; il connaît Paris, et il espère en trouver à Paris. Et puis, il est lâche, il n'a jamais eu de caractère. C'est dans ces deux traits, cupidité et lâcheté, que se trouve l'explication de toute sa conduite, avant et pendant la Révolution : l'explication de ce qui a pu sembler de l'ambition, de ses complaisances pour les idées nouvelles, de ses fourberies et de ses trahisons, de son zèle schismatique, finalement de son apostasie.

A la Constituante, il ne joue pas de rôle important. Il n'a pas de principes. Il louvoie au mieux de ses intérêts. Sa grande pensée est d'abord de faire ériger un évêché à Colmar, ce qui serait un démembrement de l'évêché de Bâle, et un démembrement contre lequel l'évêque de Bâle, le propre évêque de Gobel, proteste absolument : mais Gobel veut cette création, parce que c'est lui qui sera le premier titulaire de Colmar.

Mais voici bien une autre histoire : la Constituante supprime les dîmes et droits féodaux, supprime jusqu'aux biens du clergé (décrets des 4 août et 4 novembre 1789). Gobel n'entend pas de cette oreille, et écrit au Chapitre de Bâle une lettre indignée : il ne faut pas, dit-il, protester devant l'Assemblée, ce qui serait de nul profit, mais travailler au Reichstag impérial, essayer d'ameuter les princes et Etats d'Allemagne « qui peuvent invoquer les traités publics pour la conservation de leurs droits et propriétés en Alsace et autres provinces de France » : la violation de ces droits serait, pour l'Empire et pour les princes, une raison légitime de « recouvrer la souveraineté de l'Alsace et autres provinces. » Et la question fut en effet agitée en ce sens dans les cours allemandes : les décrets de la Constituante autorisaient la diplomatie à remettre en cause, aux termes mêmes des traités, la cession de l'Alsace à la France. Mais quel piteux spectacle de voir Gobel, demain le grand pontife de l'Eglise révolutionnaire, faire appel, contre la

[1] Mais ami des philosophes par snobisme simplement, par un effet de cette lâcheté qui le jettera toujours à la remorque des préjugés bruyants. Car, son ami Barruel écrira en 1791 :

« M. de Lydda était alors (avant la Révolution) pour moi, non seulement un théologien catholique et attaché autant que personne à l'unité de l'Eglise ; mais il semblait impossible qu'il s'en détachât jamais, vu ses principes. Il était ultramontain, fort attaché à l'infaillibilité du Pape, fort prévenu contre les quatre articles de 1682, il ne tenait pas à lui que je n'adoptasse sa façon de penser. Il regardait Bossuet comme ayant fait à l'Eglise de France une grande plaie par la défense de ses quatre articles. »

Sur ce snobisme modernisant, ouïr encore la réflexion que faisait l'autre jour (*Indépendance*, 1er mars 1912), à propos précisément du livre de M. Gautherot, M. Georges Sorel, un libre penseur mais qui est sincère et dont nos meilleurs publicistes catholiques ont souvent bonheur à enregistrer les dires exempts de compromissions opportunistes. M. G. Sorel dit donc :

« Les expériences de ce temps (la Révolution) sont très propres à éclairer les événements contemporains : *l'espèce de prêtres qui veulent marcher à la tête du siècle existe toujours en France* ; on voit encore des étourdis justifier par l'Evangile les théories les plus saugrenues ; je crois bien que *nos catholiques avancés sont aussi méprisés actuellement par les radicaux* que Gobel fut méprisé par les révolutionnaires. »

Révolution, à l'étranger, parce que cette Révolution le frustre d'une part de ses revenus ! [1]

Juin 1790, discussion du projet de Constitution civile : Gobel prononce ces paroles (1er juin), qui seraient dignes d'un homme de principes :

Votre intention n'a jamais été et ne sera jamais de dépasser la ligne de démarcation qui sépare les pouvoirs des deux puissances spirituelle et temporelle... Retirer de la main d'un évêque canoniquement institué l'exercice des pouvoirs nécessaires au salut des fidèles pour le placer dans la main d'un autre évêque, est une chose purement spirituelle qui excède la puissance de l'autorité temporelle... Qu'on ajoute au projet que le roi sera supplié de prendre toutes les mesures et toutes les voies civiles et canoniques à l'effet d'assurer la pleine et entière exécution de votre décret.

Cinq mois plus tard cependant, Gobel refusait d'ajouter son nom à celui des 119 évêques signataires de l'*Exposition des Principes* du 30 octobre.

Pourquoi ? C'est que Gobel, dans l'intervalle, avait vu les événements marcher. Il était sûr maintenant que l'Eglise schismatique se constituerait ; et il y escomptait pour lui-même un siège.

Aussi va-t-il être l'un des premiers à prêter le serment schismatique (2 janvier 1791), s'excusant sur la maladie de n'être pas venu plus tôt (le défilé des jureurs avait commencé le 27 décembre, avec Grégoire). Mais, comme il faut tout prévoir et se ménager une porte de sortie en cas de rétablissement d'un ordre de choses plus régulier, il a fait précéder d'une clause son serment : — « Persuadé que l'Assemblée nationale ne veut pas nous obliger par ses décrets à faire quelque chose de contraire à la juridiction spirituelle en ce qui concerne le salut des fidèles... » Aussi, le lendemain, son compatriote et ennemi le député Lavie l'interpelle et lui demande s'il a entendu prêter un serment pur et simple ; et le malheureux, d'accentuer alors son acte de la veille, et de s'en faire gloire, aux applaudissements de la gauche.

III. — Le 10 mars suivant, le siège de Paris est déclaré « vacant par le défaut de prestation de serment » de l'archevêque (Mgr de Juigné), et l'Assemblée électorale du département convoquée pour le dimanche 13 mars, à neuf heures précises, en l'église métropolitaine Notre-Dame.

On avait songé, pour ce siège, à Talleyrand ; mais le rusé compère, qui ne songeait qu'à sortir de l'Eglise (de la schismatique aussi bien que de la catholique) et peut-être déjà de la France, n'avait eu garde de s'embarquer sur cette galère.

Donc, le 13 mars, assemblée électorale à Notre-Dame. La première séance, ouverte à 9 heures du matin et close à 3 h. 1/2, est remplie par la prestation de serments et la nomination des six bureaux pour l'élection de l'évêque. A 5 h., seconde séance, qui ne prendra fin qu'à 7 h. 1/2 : 671 électeurs présents. Voici quelques traits de la physionomie de l'assemblée d'après un témoin :

Je sors de l'église Notre-Dame ; en y arrivant, j'ai cru entrer dans une halle, tant l'irrévérence y était grande. Les électeurs y donnaient l'exemple du scandale ; ils causaient à voix haute ; beaucoup d'entre eux avaient le chapeau sur la tête... Je me retirais, quand j'ai entendu un homme du peuple qui disait : « Ah ! qu'ils sont bêtes ! Ils n'ont pas voulu faire un évêque de Carnaval ; mais c'est aujourd'hui le 13 : ils vont faire un Judas. »

Je me suis attaché aux pas de cet homme, qui, connaissant les électeurs, les désignait à son camarade et lui disait : Tiens, voilà un décorateur, un comédien, un boucher, un tailleur, un maçon, un marchand de vin, un chaudronnier, un menuisier, un commis, un clerc, un barbouilleur, un fayencier, un serrurier, un sellier, un brasseur, un salpêtrier... Là, je lui ai dit : — « Monsieur, cela ne fait rien à la chose, tous ces personnages sont des citoyens. — Des ânes, monsieur, m'a-t-il dit brusquement, en matière de religion. Je gagerais que dans cette troupe il n'y en a pas un demi-quart qui sache ses prières ; tenez, Messieurs..., voilà un protestant, c'est un horloger de la section de Notre-Dame, non seulement protestant, mais étranger, et cela va faire un évêque ! » — Les personnes qui nous entouraient étaient fort étonnées, et assurément si ces propos avaient été tenus par une personne proprement mise, on aurait crié que c'était un aristocrate. Je me suis retiré plus convaincu que jamais que le peuple reviendra bientôt et bien facilement de tous les égarements dans lesquels on l'a jeté.

On vote. Sieyès recueille 26 voix ; Grégoire, 14 ; Charrier de la Roche, 56 ; — et Gobel, 500 : c'est un triomphe. C'est l'honneur — et l'argent : le siège de Paris vaut à son titulaire un traitement exceptionnel de 50.000 livres (alors que les autres évêques n'en touchent que 12.000 ou 20.000, suivant que la population de leur ville épiscopale est inférieure ou supérieure à 20.000 âmes).

En même temps qu'à Paris, Gobel était élu évêque à Colmar et à Langres [1], et recueillait des voix à Besançon et à Nancy. Ces élections multiples tenaient certainement à un mystérieux mot d'ordre : une brochure de 1791 laisse croire qu'il aurait été affilié à la franc-maçonnerie, et même noté parmi les maçons les plus zélés.

[1] L'agitation soulevée par ces décrets du 4 août et du 4 nov. 1789 fut très vive en Alsace, plus vive que partout ailleurs, à raison précisément des redoutables questions de diplomatie que soulevaient ces décrets. Et ce fut bien autre chose encore après le vote de la Constitution civile du clergé (10 juillet 1790). Gobel parle pour la Haute-Alsace, dont il est député. — Sur la Basse-Alsace ou évêché de Strasbourg, voir un travail très documenté de R. Reuss, *La Constitution civile du clergé et le Directoire du département du Bas-Rhin (juillet 1791-juillet 1792) d'après des documents en partie inédits (Revue Historique*, mai-juin, juillet-août 1912) : M. Reuss montre que la Constitution civile n'eut que peu de succès dans le Bas-Rhin et qu'elle n'y survécut guère qu'un an à la chute de la royauté : elle avait cessé d'y vivre dès le mois de décembre 1793 et n'a jamais essayé d'y ressusciter, tandis qu'elle fut autrement vivace dans le Haut-Rhin (Colmar), où nous voyons encore consacrer un nouvel évêque constitutionnel, Berdolet, en 1796.

[1] Sur cet exploit de nos compatriotes lingons, M. Gautherot cite (p. 88, note) une curieuse lettre de l'abbé de Raze (ministre du prince-évêque de Bâle à Paris). Raze donc écrit, des électeurs lingons :

« Comme il (Gobel) n'était pas connu de tous les électeurs, on a mal écrit son nom ; les uns ont mis Lira, les autres Nira, quelques-uns Pira, de sorte que c'est une élection à recommencer. »

Mais Gobel maintenant n'a plus cure de Colmar, ni même de Langres : Paris lui suffit ; c'est le siège le plus lucratif du royaume. Et voyez jusqu'où il pousse l'inconscience. Le 15 mars, surlendemain de son élection, il annonce la chose à son prince-évêque de Bâle : — « Je me jette aux pieds de Votre Altesse pour lui demander sa bénédiction ; ce n'est qu'avec ce don précieux que je désire me séparer d'un père en Dieu que j'ai toujours honoré et que j'honorerai toujours. » — Dans cette démarche de Gobel, je ne crois pas qu'il faille voir de l'hypocrisie, non plus que du servilisme : il n'avait plus besoin maintenant de son prince-évêque. Mais il avait la foi ; il avait des remords, il en a toujours eu ; il avait peur peut-être aussi de l'avenir, peur de descendre plus bas encore qu'il n'était ; et je suis persuadé qu'il croyait sincèrement à l'efficacité d'une bénédiction de ce vieil évêque qu'il avait trahi mais qu'il ne pouvait cesser de vénérer. — Le prince-évêque s'empressa d'accepter la démission de suffragant et de vicaire général que lui offrait Gobel, et ajouta :

Votre élection à un siège aussi important que celui de la capitale du royaume de France me sera un véritable plaisir, lorsque vous m'annoncerez que le Saint-Siège, auquel je vous ai vu toujours religieusement attaché, aura confirmé votre élection ; que, conformément aux usages constants de l'Eglise universelle, vous en aurez reçu l'institution canonique et que vous aurez été admis à sa communion comme au centre d'unité de toutes les églises catholiques.

IV. — Ce n'était pas un gai métier que d'être évêque constitutionnel de Paris. D'abord il s'agit de recevoir la « confirmation canonique, » qui, aux termes de la loi, doit être donnée par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain. Dans l'arrondissement parisien, deux évêques ont prêté serment : Sens (Loménie de Brienne) et Orléans (Jarente). L'un et l'autre se récusent, prétextant les liens d'attachement qui les ont toujours unis au prélat dépossédé, M. de Juigné. Gobel, là-contre, n'a qu'un recours légal : interjeter « appel comme d'abus » devant le tribunal du district où est sis le siège épiscopal de Paris, c'est-à-dire devant le tribunal du V^e arrondissement (Sainte-Geneviève) ; et c'est à ce tribunal à prononcer, à envoyer l'appelant « en possession du temporel » de son évêché, à désigner ensuite « l'évêque qu'il lui plaira de nommer » pour donner la confirmation canonique. Voilà comment Talleyrand fut désigné judiciairement pour confirmer Gobel : moyennant quoi Gobel pourra être installé à Notre-Dame le dimanche 27 mars, dans un cérémonial tout militaire, à grand renfort de soldats patriotes et de grenadiers chargés de protéger l'évêque et le sanctuaire contre les menées des aristocrates. Gobel célèbre la messe et consacre neuf évêques ce jour-là ; mais tout le monde remarque son air abattu : « Le pauvre évêque ! qu'a-t-il donc fait ? » demande l'un ; et un autre : « Dans cette pompe religieuse, le sacrificateur ressemblait à la victime. »

Une fois installé, Gobel prend en mains l'administration de son « département. » Ou plutôt il ne prend rien du tout. Il n'y a rien ici qui rappelle le *servus servorum Dei*. Il n'est que le valet humilié de la pire valetaille, d'une valetaille anonyme, de la « nation » : jamais le *perinde ac cadaver* ne s'est appliqué d'une façon plus complète. Jamais ne s'est mieux vérifiée la maxime fameuse : « Je suis leur chef, donc il faut que je les suive. » Gobel n'a aucune autorité, ni sur son clergé, ni sur ses « fidèles » ; et il n'a jamais eu la velléité d'en exercer une part quelconque. Il doit applaudir à tout, tout entendre, subir toutes les insanités officielles qu'on débite devant lui, les subir jusque dans son église métropolitaine ; car Notre-Dame, comme toutes les églises, est ouverte à tout venant : le premier citoyen venu peut s'y installer et monter en chaire. On y joue même la comédie, c'est-à-dire, des hiérodrames qui à distance dégagent pour nous un comique intense. On lui demande de supprimer les processions : il s'y prête ; mais ses curés, plus indépendants que lui, ne lui obéissent pas, et les processions de la Fête-Dieu se déroulent encore dans Paris en 1793. En revanche, il organise des mascarades processionnelles de premiers communiants qui, après la messe de Communion, s'en vont de Notre-Dame au Club des Jacobins, puis à l'Assemblée, où on leur accorde les honneurs de la séance ! On le chansonne (et M. Gautherot a tout un chapitre, p. 253-263, sur les couplets dont l'évêque de Paris fut le point de mire). On le crible de pamphlets, — et pamphlets qui ne sont pas seulement spirituels, mais fort judicieusement pensés et qui témoignent que le sens des principes ecclésiastiques et du droit canonique était très vivant chez beaucoup et ne resta jamais sans voix.

Méprisé des honnêtes gens, malmené de ses protecteurs, c'est pour Gobel un amer calice que l'épiscopat. Et avec cela, il est toujours criblé de dettes. Ses dettes seront contre lui un chef d'accusation, au jour de sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. Pourquoi sont-elles allées ainsi sans cesse en s'accumulant, malgré le chiffre élevé de sa prébende parisienne ? On sait qu'il faisait bombance, qu'il organisait, pour complaire aux patriotes, des banquets formidables à l'archevêché (c'est-à-dire au palais qu'il occupait mais dont il n'était en somme que le concierge, obligé de le laisser ouvert sans mot dire à toutes les réunions qui en trouvaient les salles à leur convenance). Ses dettes avaient-elles d'autres sources moins avouables encore, des sources féminines ? M. d'Avenel l'a affirmé ; mais M. Gautherot n'en a pas découvert de preuves certaines.

Pauvre homme ! il s'est imaginé qu'il lui suffirait de prêter serment pour que le *Sésame ouvre-toi* soit à ses ordres. Et voilà qu'au mépris de la Constitution on lui refuse tout subside pour l'établissement d'un séminaire constitutionnel. Ce n'est pas que les séminaires manquent à Paris (St-Sulpice, St-Nicolas-du-Chardonnet, St-Louis,

St-Marcel, St-Esprit, St-Magloire, St-Firmin, Ste-Famille, « Communauté de Laon », Louis-le-Grand); mais ils sont tous aux mains d'insermentés : quoi de plus raisonnable, pense Gobel, quoi de plus urgent que de fonder une pépinière de prêtres patriotes ? Pendant plus de deux ans pourtant, jusqu'à l'été de 1793, il se heurte à des refus aussi obstinés que dédaigneux, après s'être abaissé, pour obtenir les fonds désirés, jusqu'à laisser entendre profession d'incrédulité (Mémoire au Directoire départemental, avril 1793), jusqu'à dire qu'il ne s'agit, après tout, que d'un séminaire provisoire, que le jour viendra où la philosophie seule règnera, sans qu'il soit plus besoin de culte : mais ce jour n'est pas encore arrivé, la poire n'est pas encore mûre (comme disait un autre intrus) :

> Laissons agir le temps, écrit Gobel... Ne cherchons pas à faire, en allant contre le vœu de la loi, ce que l'opinion a dit au législateur lui-même qu'il n'était pas encore possible de faire, puisqu'il faut *encore* que la nation salarie les ministres d'un culte et que ce culte est *encore* le plus généralement suivi .. Qu'en recevant d'elle leur subsistance ils (les jeunes séminaristes) se comportent comme de bons citoyens, la République y gagnera, et peut-être qu'*insensiblement ils sentiront eux-mêmes un jour la nécessité de l'entière réforme* que la philosophie n'a pas demandée en vain, mais qu'elle ne peut opérer complètement qu'avec le secours du temps.

Voilà Gobel, avec ses phrases emmitouflées et nasillardes, dont chaque mot sent la lâcheté et l'absence de conviction.

Toute la littérature épiscopale de Gobel est dans ce jargon : des phrases vagues pour se donner des airs avancés.

V. — Mais au fond il n'a jamais été sincère dans son révolutionnarisme. Il n'a jamais voulu de rupture définitive avec Rome. Il a toujours intitulé ses lettres : « Dans la communion du Saint-Siège apostolique. » Il a toujours fait profession de ne s'écarter jamais de «l'obéissance *légitime* et canonique que je dois au Saint-Siège. » Il a cru que la crise serait passagère, que tout s'arrangerait, et qu'ensuite il se ferait son chemin dans une Eglise pacifiée comme il avait su se le faire dans une Eglise troublée. Il compare les divisions actuelles à celles du Grand Schisme d'Occident ; et il se flatte que tout finira comme alors, par l'absolution du passé et la reconnaissance des actes de l'une et de l'autre partie : en attendant, tout réserver, cultiver la charité puisqu'on ne sait où est la vérité, « surtout se souvenir qu'il n'y a jamais aucune raison de rompre l'unité, et que l'unité est là où est la charité. » Un de ses collègues de l'Assemblée, qui fut aussi son compétiteur au siège de Paris, Charrier de la Roche, élu évêque de Seine-Inférieure, lui annonce (octobre 1791) qu'il vient de démissionner « après six mois de tribulations, » et pense que Gobel entrera « dans les mêmes vues » et facilitera ainsi « le retour de la paix dans l'Eglise. » — La paix, très bien, fait Gobel ; mais d'abord, assurons nos derrières : se démettre, soit, mais d'abord se faire légitimer par le Saint-Siège, afin de ne pas être exposé à perdre une situation acquise : « Que le Pape, dit-il, confirme de son autorité apostolique, au moins provisoirement, notre nouvelle organisation ecclésiastique. »

Il attend, de plus en plus ennuyé, découragé, dépité, déconfit, de fort mauvaise humeur, disent ses serviteurs : « Ce maudit curé a l'air d'un imbécile, écrit l'internonce Salamon ; il avait toujours passé pour un homme au moins pieux. »

Il attend ; et ce qui arrive, ce n'est pas la paix : c'est le Bref du 19 mars 1792 frappant d'excommunication les assermentés et les intrus qui ne se rétracteront point après deux monitions de soixante jours. Effroi de Gobel. Il est, à ce moment, vice-président du Club des Jacobins ; mais vite il s'abouche avec l'abbé Barruel, un ancien jésuite, qui a été autrefois son ami : il promet de faire passer « sa démission et soumission absolue au Saint-Père, » mais seulement après qu'il se sera mis en lieu de sûreté, ce qui ne peut guère se faire qu'après Pâques. Mais Salamon l'internonce ne veut rien savoir, et écrit avec sa fougue habituelle : — « Point d'entrevue, point de condescendance pour ce Gobel dont la duplicité et la fourberie est le principal caractère... Il n'a d'autre ressource que de s'ensevelir dans un cloître, réduit à la communion laïque. »

Gobel, qui ne sait pas cela, continue à voir Barruel (mai 1792) ; il lui parle de dettes qui sont criardes et auxquelles il doit absolument satisfaire avant son départ (noter qu'à cette même date, cet homme qui crie misère offre au gouvernement révolutionnaire 2.000 livres « pour les frais de la guerre »). Barruel, bonne âme, trouve les fonds qui permettront à Gobel de « suivre librement les mouvements de sa conscience. » Est-ce simplement pour cela, pour extorquer de l'argent à Barruel, que Gobel a fait mine de vouloir se rétracter et fuir de France ? Les contemporains l'ont cru ; je ne le crois pas : il a été certainement enchanté de payer ses dettes, mais il avait tout de même des velléités d'échapper à l'horreur de sa situation.

Salamon lui-même, malgré sa sévérité justifiée pour Gobel, a fini par croire que sincèrement il songeait à partir : — « Gobel, mande-t-il au cardinal Zelada (secrétaire d'Etat), Gobel part cette nuit (14 mai) pour l'Angleterre : il a un passeport pour aller aux eaux. Je sais qu'il a laissé sa rétractation entre les mains de l'abbé Barruel... C'est l'homme le plus faux qui existe en ce monde, et je le tiens d'une personne bien respectable qui le connaît depuis trente ans... Les intrus sont si méprisés par les Corps et autorités constitués qu'ils ne peuvent plus y tenir. Les Municipalités, les Districts les mènent avec un sceptre de fer. »

Mais, trois jours après (17 mai), une lettre de l'abbé de Raze nous apprend que « le Départe-

ment a refusé le congé (de trois mois) à l'évêque de Lydda pour aller aux eaux de Barth (en Angleterre) : je le crois fort embarrassé de sa personne. »

Gobel est d'autant plus « embarrassé » qu'il a appris que le bruit de ses pourparlers s'est répandu dans Paris. Le voici donc, plus lourdement que jamais, retombé sous le « sceptre de fer. » Il y courbera la tête jusqu'au bout.

VI. — Le bout, ce sera son abdication, — ce qu'on appelle son apostasie, — du 7 novembre 1793, à la barre de la Convention.

Cette abdication, ce n'est pas la Convention qui la lui a demandée ; ce n'est pas Grégoire, qui en rugira d'indignation ; ce n'est pas Robespierre, qui ne la lui pardonnera pas. C'est une faction, c'est la Commune, c'est Chaumette, Hébert, le baron prussien Anacharsis Clootz. Mais, comme cette faction est la plus avancée et que Gobel, depuis l'aube de la Révolution, a toujours vu le pouvoir tomber aux mains des plus avancés, il s'exécute.

Le 7 novembre, suivi de ses douze vicaires épiscopaux et de deux cents ecclésiastiques, « subjugué par la Terreur, traîné plutôt que conduit par une bande de forcenés » (a écrit Grégoire), il se rend à l'Hôtel de Ville, et de là à la Convention. Il entre, coiffé du bonnet rouge et tenant à la main sa mitre, sa crosse, sa croix et son anneau. On l'invite à prendre la parole. Il reste d'abord muet : Chaumette, qui lui a demandé son papier pour le purger de toute hérésie politique, a oublié de le lui rendre. Enfin voici le papier ; et, d'une voix tremblante et altérée au point qu'on l'entendait à peine et que plusieurs crièrent à diverses reprises : *Plus haut !* l'évêque lit :

Né plébéien, j'eus de bonne heure l'amour de la liberté et de l'égalité... La volonté du peuple fut ma première loi, la soumission à sa volonté mon premier devoir ; cette volonté m'a élevé au siège épiscopal de Paris. Ma conscience me dit qu'en obéissant au peuple je ne l'ai pas trompé. — J'ai profité de l'influence que me donnait ma place sur le peuple pour augmenter son amour pour la liberté et l'égalité. — Mais aujourd'hui que la fin de la Révolution approche ; aujourd'hui que la liberté marche à grand pas, que tous les sentiments se trouvent réunis ; aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique ; mes vicaires font la même déclaration : nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! *Vive la République !*

On le voit, Gobel, toujours fidèle à sa manière, fait ce qu'on lui demande, mais évite, dans sa déclaration, toute formule d'apostasie doctrinale : il « renonce à ses fonctions. » Il veut pouvoir dire plus tard, si les temps redeviennent meilleurs, qu'il n'a pas apostasié. Plus tard en effet, cinq mois plus tard, devant le tribunal révolutionnaire, alors qu'il sentira que tout est perdu, il racontera que, quand Clootz et Pereyra sont venus de la part de la Commune le trouver et l'inviter à abjurer son ministère, il a répondu « que je ne connais pas d'erreur dans ma religion, que je n'en ai point à abjurer, et que je m'y tiendrai collé. — Mais, me réplique-t-on, il ne s'agit pas de discuter si vos principes religieux sont ou non fondés, il est seulement question d'abdiquer vos fonctions. — En ce cas, j'adhère volontiers à votre demande : le peuple m'a demandé, le peuple me renvoie, *c'est le sort du domestique aux ordres de son maître.* »

Mais, aux yeux du public qui n'entre pas dans cette casuistique pharisaïque, l'acte de Gobel était une apostasie ; d'autres ecclésiastiques, députés de la Convention, lui succèdent à la barre pour suivre son exemple ; un pasteur protestant en fait autant, parce que, dit-il, « il y a eu dans tous les cultes un peu de charlatanisme. » — Alors arrive Grégoire, jusque-là retenu au Comité d'Instruction publique : lui qui se croit la mission de créer un peu de dignité dans ce clergé constitutionnel, lui qui jusqu'à la fin de la Convention siègera en costume épiscopal, il improvise un discours indigné qu'il termine par cette déclaration :

Quant à moi, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque, mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat, dans un temps où il était entouré d'épines. On m'a tourmenté pour l'accepter, on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arrachera pas. Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse ; je reste évêque pour en faire encore, j'invoque la liberté des cultes.

Cette fierté en impose à la tourbe sans-culotte, et plusieurs voix concèdent : « On ne veut forcer personne... » La séance close, Chaumette emmène Gobel et ses complices à l'Hôtel de Ville, où on leur inflige un repas « fraternel. » Gobel vide jusqu'à la lie la coupe empoisonnée.

Cependant, le soir même, au Comité de Salut public, Robespierre ne dissimule pas sa désapprobation : Gobel, ce jour-là, est voué *in petto* à la guillotine « pour athéisme. »

VII. — Le 10 avril 1794, Gobel comparaît, avec vingt-six accusés (Chaumette, les veuves de Desmoulins et d'Hébert, etc.), devant le Tribunal révolutionnaire.

Fouquier-Tinville les inculpe de conspiration contre la République : ils se sont coalisés pour effacer toute idée de la Divinité et fonder le gouvernement français sur l'athéisme ; ils ont voulu donner par là de la consistance aux infâmes calomnies des despotes ; ils ont voulu anéantir toute espèce de morale ; ils ont concerté ces mesures liberticides dans leurs orgies chez Gobel, « dans ces repas à cent écus par tête et poussés fort avant dans la nuit. » ... Fouquier-Tinville défenseur de la Divinité et de la morale !

Le 13 avril, ils montaient tous à l'échafaud. Gobel, qui avait passé près d'un mois en prison

(son incarcération est certainement antérieure au 20 mars), Gobel, abandonné des hommes et dégagé des soucis qui jusque-là l'avaient empêché de suivre les lumières de sa foi, Gobel s'était tourné enfin vers Dieu. N'ayant pas de prêtre à sa portée, il songea à l'abbé Lothringer, son compatriote et son vicaire épiscopal, assermenté, mais plein de foi et de zèle (qui fera plus tard une très belle rétractation publique de son erreur et à qui un grand nombre de victimes de la Terreur ont dû une suprême absolution). Gobel lui envoie sa confession, avec ces lignes :

Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort. Je vous envoie ma confession par écrit : dans peu de jours, je vais expier par la miséricorde de Dieu tous mes crimes et mes scandales contre sa sainte religion. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes. Pardon, cher abbé, si je vous ai induit en erreur. Je vous prie de ne me point refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la Conciergerie, sans vous compromettre, et à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule : *ab omni vinculo excommunicationis*. A Dieu mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme afin qu'elle trouve miséricorde devant Lui. — *J.-B. J., évêque de Lydda.*

Cette signature, qu'il retrouve enfin, — *évêque de Lydda*, — est déjà un désaveu de l'usurpation qui l'a poussé au siège de Paris. A-t-il eu la joie de reconnaître l'abbé Lothringer parmi la foule qui attendait le funèbre cortège? Nous n'en avons pas de témoignage. Mais d'autre part, l'abbé de Sambucy, qui allait le rencontrer sur le chemin du supplice, a écrit : « M. Emery eut le bonheur de réconcilier Gobel à l'Eglise, avant qu'il montât sur la fatale charrette pour aller à l'échafaud. »

Sur le parcours de la prison à l'échafaud, — une heure et demie de trajet, — tandis que ses compagnons plaisantaient ou vociféraient, Gobel resta digne : — « Je le rencontrai dans sa route, dit l'abbé de Sambucy, et je dois à la vérité de dire que sa tenue annonçait la résignation et le repentir le plus profond. » — Et un autre témoin : — « Il avait les yeux baissés, l'air contrit et humilié. On apercevait que ses lèvres remuaient avec une grande rapidité, et l'on assurait qu'il récitait les prières des agonisants. »

Au moment où l'exécuteur allait l'étendre sur la planche fatale, le peuple hurla comme à l'ordinaire : *Vive la République !* — L'évêque de Lydda, rassemblant soudain — en face de cette canaille à laquelle il avait obéi « comme un valet aux ordres de son maître » — tout ce qui lui restait d'énergie physique, le fit passer dans ce cri suprême : VIVE JÉSUS-CHRIST !

VIII. — Ces abdications de ministère sacerdotal, comme celle dont on vient de voir Gobel donner l'exemple, ont-elles été toutes également coupables ?

Au cours d'un remarquable travail sur Linsolas, le célèbre vicaire général sur qui reposa tout le poids de l'administration du diocèse de Lyon depuis la fin de 1793 jusqu'à 1801 et qui fut bien, de tous les adversaires de la Révolution, le plus irréductible et le plus intransigeant (d'une intransigeance qui ne semble pas toujours s'être garée de tout excès), M. l'abbé Vanel (*Université catholique*, Lyon, 15 mai 1910) est amené à parler de ces prêtres qui ont ainsi « abdiqué » leur ministère au temps de la Terreur ; et il suppose chez eux la bonne foi :

« Remarquez, je vous prie, dit-il, qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques abdicataires, *après réflexion et raisonnement, n'attachaient pas de culpabilité à leur acte ;* ils ne songeaient pas à renoncer intérieurement à leur caractère et à l'apostasie de leur état ; ils se soumettaient aux circonstances et témoignaient simplement qu'ils ne rempliraient pas leurs fonctions, tant qu'elles seraient interdites par l'Etat. Le geste n'était ni courageux, ni courtois ; est-on juste, en le qualifiant de criminel ? »

Hélas ! toutes les illusions sont possibles, dans les consciences apeurées ou lâches. Il faut d'ailleurs tenir compte des circonstances dans lesquelles l'abdication se présentait : comment accorder le bénéfice de la bonne foi à une abdication dramatisée et entourée de solennité comme le fut celle de Gobel ? — Et M. Vanel ajoute justement :

« Mais dans l'esprit des magistrats et de la foule, aussi simpliste que peu familiarisée avec les subtilités de la casuistique, le dépôt des titres d'ordination avait une autre signification. On se déprêtrisait en y consentant ; on violait les serments les plus sacrés en simulant l'abandon d'un caractère inaliénable ; on ne trahissait pas moins sa foi que son honneur. »

Prenons un cas concret, le cas que cite M. Vanel. Voilà, à Lyon, un vieux prêtre de l'ordre de Malte, Philibert Fraisse, qui vit, au temps de la Révolution, retiré sur la paroisse St-Nizier, auprès de son frère chanoine et dont les vertus font l'édification universelle. Fouché et Collot d'Herbois entrent à Lyon : le chanoine, dénoncé, est emprisonné, jugé sommairement, et livré au bourreau. A son tour, son frère Philibert est appréhendé et traduit devant la commission révolutionnaire :

— As-tu livré tes lettres de prêtrise ? lui demande le président.
— Non.
— Veux-tu les livrer ?
— Je ne les ai point avec moi, mais je vous promets de vous les remettre.

Sur cette promesse on lui rend la liberté, il rentre chez lui.

Quelques heures après, on lui apporte une lettre de Linsolas. Le vicaire général, son ami, lui reproche sa faute en termes dépourvus d'ambiguïté, le plaint de sa chute et du scandale qu'elle cause déjà. Il lui propose de se dégager de sa promesse, d'avertir qu'il refuse de la tenir, parce qu'elle est contre son devoir ; et en même temps il lui dit qu'un refuge lui a été ménagé, où sa vie sera en sûreté.

Le vieillard, à la lecture de cette lettre, se

recueille et prie, puis envoie au secrétaire de la Commune le billet suivant, que M. Vanel a transcrit sur l'autographe :

Ayant comparu hier devant le tribunal temporel, j'ai promis de donner mes lettres de prêtrise, je confesse que je l'ai fait sans y faire réflexion, étant sujet à des absences. Je me repens sincèrement d'avoir fait cette promesse : je la rétracte, je me soumets à tout ce que vous m'ordonnerez : je ne désire que mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine. En foi de quoi j'ai signé en toute liberté ; le huitième nivôse à la Ville Affranchie.

Philibert Fraisse, prêtre, dans la rue de la Gerbe, nº 60, au second étage.

Dix jours après, il montait à l'échafaud, place des Terreaux (18 nivôse, 7 janvier 1794).

Voilà qui est magnifique ; et M. Vanel a raison de dire que sous Marc-Aurèle, les confesseurs lyonnais, devenus renégats par peur de la torture, mais reconquis par les larmes et les prières de leurs compagnons les Attale et les Pothin, ne tinrent pas un langage plus humble ni plus noble.

Mais voilà aussi qui nous montre que même les saintes gens peuvent avoir des « absences » et que la bonne foi trouve à se loger partout. Ce vieillard, le jour où il fit sa fatale promesse, n'avait certainement rien de l'âme d'un renégat ni d'un apostat ; et cependant, sans l'avertissement de son vicaire général, il se « déprêtrisait. » Il rappelle, avec autant de justesse que d'humilité, qu'il est « sujet à des absences. » Eh oui, sans doute, c'est vrai. Mais qui est-ce qui n'est pas sujet à des absences, plus graves et plus malaisées à expliquer que celle-là ? [1]

IX. — Dans un département limitrophe de Lyon, dans l'Ain, il ne dut pas se produire de ces « absences ; » car le représentant du peuple en mission, Albitte, avait eu soin de mettre crûment l'accent sur le caractère apostatique des déprêtrisations demandées. Voici quelques lignes de son arrêté, pris à Bourg-en-Bresse le 27 janvier 1794 (en voir le texte complet dans *Bulletin Gorini* de juillet 1912) :

Considérant les malheurs enfantés en tous les temps et en tous les lieux par le fanatisme, par les vices et les crimes trop communs des prêtres, ses funestes apôtres... ;

[1] Le vicaire général Linsolas fut appréhendé par la police de Fouché le 8 septembre 1801 (le Concordat était signé depuis près de deux mois) et incarcéré, à Paris d'abord, puis à Turin. Il ne put rentrer en France qu'après la chute de Napoléon, en 1814. Il mourut chanoine de Lyon, en 1828, âgé de soixante-quatorze ans. Sa vie mériterait d'être écrite par le menu. On y trouverait posés quantité de cas de conscience politico-ecclésiastiques très intéressants. Sur son action à Lyon, on lira quelques pages excellentes dans Pisani, *L'Eglise de Paris et la Révolution*, t. IV, p. 82-88. — Quand il écrivit sa lettre à Philibert Fraisse, il était dans la première semaine de son gouvernement personnel de l'Eglise de Lyon. Jusque-là, et depuis l'émigration de Mgr de Marbeuf (réfugié à Lübeck sur la Baltique), il partageait l'administration du diocèse avec son collègue Merle de Castillon. Celui-ci fut guillotiné le 21 déc. 1793 ; et tout le poids de la charge commune retomba sur Linsolas.

Article I. Chaque municipalité, dans l'étendue des départements de l'Ain et du Mont-Blanc, est requise d'envoyer dans le délai de trois jours..., la liste des *individus connus vulgairement sous le nom de prêtres*, résidant dans son arrondissement...

Article IV. Les prêtres qui n'ont pas encore abdiqué *leurs prétendues fonctions, abjuré leurs erreurs*, et remis leurs lettres de prêtrise ou qui après l'avoir fait, ont cherché à tromper et séduire le peuple, sont sommés de se rendre, dans le délai de 24 heures, dans le chef-lieu du district où ils se trouvent et de s'y présenter devant la municipalité pour faire leur déclaration et se rendre sur-le-champ, sous la surveillance de la dite municipalité, dans la maison de sûreté qui sera à cet effet préparée sans retard...

Article V. Ceux de ces prêtres qui n'obéiront pas sur-le-champ à la présente sommation, seront recherchés et poursuivis comme rebelles à la loi, agents et complices des ennemis de la République...

Et Albitte ne laissait pas aux intéressés le soin de préciser eux-mêmes le sens de l'acte qu'on leur demandait. Il avait rédigé la formule suivante, qui fut publiée par affiches et distribuée sur feuilles in-4º :

Je soussigné... âgé de... né à... commune de... district de... département de l'Ain, faisant le métier de prêtre depuis l'an... sous le titre de... *convaincu des erreurs* par moi trop longtemps professées, déclare en présence de la municipalité de... *y renoncer à jamais ;* déclare également renoncer, abdiquer et *reconnaître comme fausseté, illusion et imposture* tout prétendu caractère et fonction de prêtrise dont j'atteste déposer sur le bureau de ladite municipalité tous brevets, titres ou lettres ; je jure en conséquence, en face des magistrats du peuple dont je reconnais la toute-puissance et la souveraineté, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal auquel je renonce ; de maintenir la liberté, l'égalité de toutes mes forces, de vivre ou de mourir pour l'affermissement de la République, sous peine d'être déclaré infâme, parjure, ennemi du peuple et traité comme tel.

Fait double et enregistré sur le registre de la municipalité de..., etc.

Cet Albitte était un forcené. Dans son proconsulat de l'Ain, il donnait ordre aussi de démolir tous les clochers, décrétait les églises et tous objets du culte propriété de la République : ordre d'enlever ou d'anéantir sans délai « toutes les enseignes et machinations religieuses, se trouvant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur desdits bâtiments, depuis trop longtemps usurpés au préjudice de la nation, » désignant par là toute espèce d'ornements, linges, tableaux, vases, toute matière d'or et d'argent et autres métaux : — ce qui pratiquement équivalait à la suppression de tout culte, même constitutionnel, — tandis qu'en d'autres lieux, au contraire, la Révolution tenait à maintenir les formes extérieures du culte constitutionnel pour jeter de la poudre aux yeux du peuple. Le peuple d'ailleurs ne s'y laissait guère tromper. Voir le curieux tableau que le P. Armel nous transcrivait l'autre jour (*Etudes franciscaines*, mai 1912) d'une procession de Fête-Dieu à Thonon en Savoie :

Le Saint-Sacrement était porté par un intrus, entouré d'intrus, et le dais porté par quatre révolutionnaires, précédés et suivis d'un petit nombre d'adhérents. Mais en revanche les rues étaient pleines de gens, *qui ne voulaient pas voir dans cette cérémonie un acte de la*

religion catholique. Personne ne fléchissait le genou. Les quatre révolutionnaires qui portaient le dais criaient à la foule indocile : A genoux s... b..., à genoux s... p...

X. — Dans ce nº des *Etudes franciscaines,* le P. Armel amorce un travail sur le recrutement du clergé constitutionnel. On sait où se sont recrutés les évêques constitutionnels; mais pour les prêtres, on a moins de données : le chiffre des assermentés n'y a pas suffi, certainement. M. Sicard a dit qu'il y avait eu une entrée « en masse » de religieux dans ce clergé constitutionnel, « qui eût été, dit-il, dans l'impossibilité de se recruter et de desservir les paroisses sans leur concours. » M. Sicard, ici comme ailleurs, affirme sans preuves suffisantes et généralise précipitamment.

Le vérité est que, pour combler les vides du clergé, on fit appel aux anciens religieux et qu'on leur offrit une prime : à savoir, la moitié de leur pension de retraite en sus du traitement de leur nouvel emploi. La nouvelle Eglise était donc bien empêchée de se recruter, pour offrir ainsi une prime à la désertion ! Mais, en fait, quelle fut la réponse des religieux à cette offre ? C'est en vain que l'on cherche parmi les jureurs « la masse » des réguliers : à Paris, sur 718 jureurs on ne trouve que 43 religieux (dont plusieurs, déjà avant la Révolution, vivaient en marge de leur Ordre ou de leur Congrégation). Or, il y avait dans les couvents de Paris, à cette date, 696 religieux prêtres (non compris les Sulpiciens, les Eudistes, les Oratoriens, les Doctrinaires et les Pères du Saint-Esprit qui n'étaient pas regardés comme des religieux au sens strict du mot). Pour Paris donc « la masse » se trouve du côté des réfractaires. Pour les provinces, ce travail de dépouillement des Archives est loin d'être achevé; mais on sait déjà qu'il y a des régions, comme la Bretagne et l'Alsace, où on ne vit qu'un très petit nombre de réguliers entrer dans l'Eglise constitutionnelle.

Ce que l'on a vu, et ce qui témoigne douloureusement de l'embarras des nouveaux évêques, c'est que, sur maint point du territoire, on les voit donner l'ordination sacerdotale, sans examen et sans garanties, à des frères convers qu'ils s'en vont dénicher dans les cuisines des monastères vides : l'évêque intrus de la Sarthe ordonne, le 19 juin 1791, un frère quêteur des Capucins, âgé de 52 ans, qui abdique, au printemps de 1794, « l'état et la qualité de prêtre » (on le retrouve, en 1806, curé d'Ambillou ! Peut-être fut-il un de ces « innocents » dont l'abdication n'impliqua pas grande perversité !). Ordination, en Maine-et-Loire, d'un frère convers de Fontevrault, âgé de 42 ans ; — en Indre-et-Loire, d'un frère tertiaire récollet, et de deux frères cuisiniers, nommés tout de suite vicaires ; — dans l'Orne, d'un frère convers de la Trappe (l'évêque de l'Orne conféra le sacerdoce à des clercs de dix huit ans); — en Charente-Inférieure, d'un convers récollet ; — en Pas-de-Calais, d'un frère des Ecoles chrétiennes. — Ailleurs, à Nantes, à Rennes, à Arras, à Metz, on ordonne précipitamment, *per saltum*, des religieux clercs qui ont plus d'instruction que les frères susmentionnés, mais que cependant leur Congrégation n'avait pas élevés au sacerdoce.

Les recrues que l'on fait hors des couvents valent moins encore. Nous assistons là à un défilé de jeunes gens qui entrent dans le clergé par « patriotisme, » ou que leurs pères, « patriotes, » poussent violemment dans le sanctuaire. Le nouveau sanctuaire, au surplus, n'a rien qui les puisse gêner : ils y entrent et en sortent comme ils veulent; beaucoup ont été ordonnés prêtres à vingt ans, à dix-huit ans. Il y a des évêques qui avertissent les clercs, avant l'ordination, qu'ils sont libres de vouer le célibat ou de ne pas le vouer; d'autres (comme Lindet, de l'Eure), qui écrivent des mandements contre le célibat ecclésiastique; d'autres, qui président eux-mêmes au mariage de leurs prêtres : un décret de la Convention, 19 juillet 1793, a édicté destitution et déportation contre les évêques qui directement ou indirectement apporteront quelque obstacle au mariage des prêtres. Nous voyons, de divers côtés, le sacerdoce conféré à des gens mariés : Torné, évêque du Cher (qui se mariera ensuite lui-même), confère tous les ordres le même jour au citoyen Fenault, père de onze enfants; Pontard, évêque de la Dordogne, ordonne deux instituteurs, âgés de 48 et 49 ans, et mariés; il ordonne aussi un notaire qui est marié depuis quarante ans et qui, après son ordination, ne pouvant se faire agréer dans aucune paroisse, revient à son étude ; Gobel confère le diaconat à un homme marié. Autres exemples des mêmes procédés dans l'Aisne, dans le Pas-de-Calais. — Grégoire, qui a toujours gardé quelque sens de la dignité, proteste énergiquement, mais en vain (cf. *Ami* 1912, p. 264-266) : l'Eglise constitutionnelle est sur la pente de tous les abîmes, et qu'est-ce qui pourrait bien l'y retenir ? au nom de qui parle Grégoire ?

XI. — *Revue Bleue*, 22 et 29 juin, 6 et 13 juillet : série de *Lettres de jeunesse* de Doudan, datées de 1824 à 1828. Ce sont lettres de la vingt-cinquième année (Doudan était né en 1800, à Douai). Elles nous révèlent un Doudan inconnu. Doudan, qui après des débuts besogneux passa toute sa vie dans la famille de Broglie, comme précepteur d'abord, puis comme chef de bureau, Doudan passait pour un homme d'infiniment d'esprit et de goût, de bon sens, de jugement impeccable, de clairvoyance impitoyable. Tout cela, il le fut en effet, mais on le croyait aussi homme de bon ton, de correction parfaite ; et c'est bien l'image que laissaient les quatre volumes de lettres qui furent publiées de lui en 1876, quatre ans après sa mort. Or, les éditeurs de 1876, non seulement ont tronqué le texte de Doudan, mais de plus ont trop souvent modifié,

dénaturé la pensée de Doudan. Ce que l'on publie aujourd'hui sont lettres à un ami de jeunesse, besogneux aussi et qui a fini par le suicide. Le Doudan que l'on croyait de bon ton s'y permet des obscénités que l'on n'eût pas cru qui pussent s'écrire, même entre jeunes libertins. Et il est d'un anticléricalisme féroce :

Que voulez-vous que je donne à Frayssinous sinon du dédain, à Lamennais sinon du mépris ? (8 octobre 1825).

Et les fêtes du Sacre, le courrier ment-il quand il dit que la police a laissé écraser les bons Parisiens ? Tant pis pour eux ; pourquoi aller à pareilles fêtes ? Sont-ce du moins des prêtres qui ont été étouffés dans la foule ? J'en doute ; la Providence paraît ne pas beaucoup s'occuper du détail des choses d'ici-bas... (15 juin 1825).

Avez-vous lu un roman de Cooper, *Le Dernier des Mohicans ?*... Lisez-le, il vous distraira. On a toujours la ressource d'aller vivre dans les bois. Ces gens vous enlèvent sans cérémonie la chevelure de leurs ennemis et s'en font un trophée. Envoyez-moi donc la chevelure d'une demi-douzaine de Jésuites. Un coup de scalpel en cercle autour du front, et tout est fini. (octobre 1826).

XII. — L'Italie a perdu cette année un poète dont on a dit qu'il était le plus grand qu'elle eût connu depuis Pétrarque : Giovanni Pascoli. Carducci l'avait désigné en 1906 pour lui succéder dans cette chaire de l'Université de Bologne où pendant près d'un demi-siècle il avait enseigné la littérature italienne. Et ce choix de Carducci, le blasphémateur de l'*Hymne à Satan*, indique déjà que Pascoli n'était pas chrétien. (Voir l'étude de M. Paul Hazard, dans *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet).

Il avait été élevé chrétiennement, à la campagne, dans les Romagnes, où son père était intendant d'une vaste propriété des Torlonia. Orphelin de père à douze ans (1867) et de mère l'année suivante, on le mit aux écoles, à Urbino, à Rimini, puis à l'Université de Bologne, où il fut élève de Carducci : étudiant étrange, très irrégulier, se nourrissant, en fait de poésie, de Leopardi, de Gœthe, de Hugo, de Heine ; en fait d'histoire, de Michelet et de Quinet ; en fait de philosophie, de Hartmann. En 1882 il entre dans l'enseignement et professe en diverses villes italiennes, Potenza, Livourne, Messine, Pise, Bologne.

De son enfance pieuse il a toujours conservé de doux souvenirs, mais en poète seulement. Il se rappelait l'émotion attendrie qu'il éprouvait lorsqu'en assistant à la messe il entendait le prêtre parler avec l'invisible. Il revoyait les soirs d'été où il rentrait au collège avec une ample moisson de genêts : ses camarades et lui les disposaient dans la chapelle, en guirlandes et en bouquets : alors il sentait « je ne sais quoi de solennel, de tendre et de frais, comme un parfum d'encens, comme un écho d'hymne, dont était plein son cœur pieux le soir d'une fête. » On nous dit encore qu'il avait gardé l'esprit du christianisme, l'humilité, la charité, l'espoir de la grande paix qui doit venir sur la terre aux hommes de bonne volonté. — Mais il avait rejeté les dogmes une fois pour toutes ; et il n'y revint plus. Point de croyance en la vie future : il y voyait comme un « alcoolisme intellectuel » dont on enivrait les hommes pour les empêcher de penser à leur condition réelle. La condition réelle des hommes, c'est la mort, et puis le néant : vérité qu'il envisageait avec tristesse, mais sans le désespoir des pessimistes et des sceptiques. Il y voyait au contraire la source de tout perfectionnement : on aime ses frères d'un amour plus actif, quand on sait qu'on est destiné à ne les aimer que peu de temps ; on se hâte de faire le bien ici-bas, quand on est persuadé qu'il n'y aura plus ni bien, ni mal dans l'au-delà.

N'étant plus chrétien, il s'était fait socialiste, affilié à l'Union internationale des travailleurs, pérorant dans les arrière-boutiques, rédigeant des affiches incendiaires, collaborant à des feuilles révolutionnaires qu'il distribuait aux étudiants ses camarades ; il fit même alors connaissance avec la prison et interrompit, deux années durant, le cours de ses études, où Carducci réussit à le ramener. Mais ses convictions socialistes ne changeront pas : une plainte s'élève des bas-fonds de la société ; ceux qui possèdent et ceux qui savent sont coupables s'ils ne font rien pour l'apaiser ; étant responsables de la misère, ils sont responsables des crimes. Il trouvait des accents d'une émotion profonde pour parler aux jeunes de la dure condition des travailleurs : — « Sois juste, et pense à ceux qui souffrent... Regarde avec quelle injustice on exige qu'ils soient bons, quand ils souffrent et ne peuvent rien voir autour d'eux que le mal. Regarde avec quelle stupidité on permet qu'ils ne sachent rien, pour prétendre ensuite qu'ils sachent une chose : respect à la société qui les néglige et qui les ruine... Sois avec les faibles et les opprimés ! Unis-toi à ceux qui s'unissent ! Entends-tu le bruit sourd que fait en s'avançant l'immense armée des va-nu-pieds ? Sois généreux, et marche avec tes frères malheureux !... »

Va-t-il donc prêcher la lutte des classes ? A Dieu ne plaise ! Il a horreur de voir la société divisée en deux camps s'observant avec férocité ; et son horreur va jusqu'à lui faire répudier le dogme socialiste, jusqu'à répudier la justice pour revenir à la charité : — « Voici la base de mon socialisme : l'accroissement certain et continu de la pitié dans le cœur de l'homme. »

Il a tellement horreur de toute guerre qu'une des raisons qui lui ont fait proclamer la faillite de la religion, c'est que le christianisme s'est trouvé impuissant à guérir cette plaie de la guerre. Il est internationaliste comme il est socialiste, mais il est internationaliste illogique comme il est socialiste illogique. Autour de lui tout son peuple est enfiévré de nationalisme : il sera donc nationaliste et ira des années durant expliquant sa formule : le nationalisme conserve l'essence et le

caractère de chaque peuple; l'internationalisme empêche les guerres qui détruiraient ce caractère et cette essence: soyons donc nationalistes et internationalistes à la fois.

Ame de chimère, comme on voit, bien mélangée et dont il faudrait connaître, pour y voir clair, autre chose que sa littérature et sa figure de publicité. Il a dit un jour qu'il y a en chacun de nous un enfant, qui reste jeune quand nous vieillissons; capricieux et déraisonnable, belliqueux chez l'homme pacifique, et fou chez l'homme sérieux, — mais regardant toutes choses d'un œil si ravi; si sincère et si spontané dans tous ses sentiments; si désintéressé dans ses actes; si naturel enfin, qu'à vouloir le faire taire, nous perdrions peut-être le meilleur de nous-mêmes: — image poétique mais qui tendrait à signifier que ce qu'il y a de meilleur en nous, c'est ce que d'autres appellent le subconscient, ou l'inconscient, et que c'est sur l'inconscient, sur l' « enfant, » qu'il faudrait s'en remettre du gouvernement de la vie... Non!

XIII. — Pour l'histoire de la pensée de M. Loisy. — M. Loisy a publié, en 1912, à la librairie moderniste Emile Nourry, un nouveau volume, *L'Evangile selon Marc*, in 12 de 503 p. Voici ce qu'en dit M. Guignebert, l'homme de culture ordinaire que l'on a improvisé professeur d'histoire des religions à la Sorbonne il y a quelques années (*Revue Historique*, juillet-août):

M. Loisy a eu la très bonne idée d'écrire un commentaire de Marc, que tout homme de bonne volonté puisse lire; à des détails près, la matière en est extraite des *Evangiles synoptiques* parus en 1908; mais de ces détails plusieurs ont leur importance et, rapprochés de l'introduction du livre, ils donnent l'impression que *l'auteur a fait, en ces quatre ans, un nouveau pas à gauche:* il insiste particulièrement sur le paulinisme « pratique » de Marc et sur le syncrétisme de Paul; les disciples de l'apôtre ont fait effort pour associer son « mystère » à la tradition galiléenne et notre Marc est une ébauche d'une tentative de ce genre; mais, pour lui déjà, la vie de Jésus est un vrai « mystère. » Considéré de ce point de vue, le second Evangile paraît sortir de l'histoire encore plus complètement qu'il ne semblait jusqu'alors et plus même que M. Loisy ne le concéderait peut-être. *A mesure que le texte synoptique s'éclaire, la figure de Jésus s'obscurcit.*

XIV. — *Correspondant* du 25 août, conclusion d'un travail de Mgr Batiffol sur l'*Histoire des religions et les catholiques:*

Peut-être, dans cette étude des religions non révélées, dans ce musée Guimet [1] que vous visitez portant en vous la paisible lumière de votre christianisme, vous serez souvent, — non point choqué par telles idoles qui semblent le cauchemar d'une humanité désorientée, — mais plutôt déconcerté par tel symbole ou tel rite qui évoque telle ou telle des notions les plus profondes de la religion que vous savez seule révélée. C'est qu'il ne faut pas oublier que *qui dit transcendance ne dit pas opposition absolue et totale:* dans les religions païennes, tout n'est pas perversion et superstition. Ne nous scandalisons pas, si d'aventure un psalmiste babylonien parle un langage égal, ou peu s'en faut, à celui de nos psaumes inspirés. En ses quelques pages concises [1], le P. Condamin s'est expliqué sur ces rencontres occasionnelles: il rappelle, non seulement le principe théologique que nous avons invoqué de la connaissance naturelle de Dieu, mais aussi ce principe d'analogie qui veut que l'homme traduise sa religion par des gestes, qui sont un langage et qui ne diffèrent de ceux que la révélation a consacrés que par la signification profonde ou la vertu surnaturelle de ces derniers: on est dans un ordre différent, sans que l'analogie soit supprimée. Le savant religieux rappelle encore, comme nous l'avons fait, que, « en confiant au peuple élu des révélations surnaturelles, Dieu n'a pas abandonné les autres peuples sans lumière et sans secours. » — Il sort de l'histoire générale des religions une vue plus claire du caractère de transcendance de la religion dans laquelle Dieu s'est révélé, et peut-être une vue émouvante de l'attraction que Dieu exerce sur les infidèles, pour qui il est caché.

Voir, sur le même sujet, et à propos du Christus publié sous la direction du P. Huby et de l'ouvrage similaire publié sous la direction de M. Bricout, un très remarquable travail du P. Mainage, dans *Revue prat. d'Apologétique*, 15 juin et 1er août (no du 1er août, p. 715, lettre rectificative de M. Bricout et réponse du P. Mainage). — « Christus, dit le P. Mainage, n'est pas seulement un recueil d'études sporadiques: c'est une *histoire* dont toutes les parties se tiennent, se relient, s'enchaînent, se coordonnent au point que l'on éprouve le besoin de rappeler qu'il est l'œuvre de seize auteurs dispersés aux quatre coins du monde. On y apportera peut être des retouches, des remaniements partiels. Mais les catholiques peuvent être fiers. Ils possèdent leur premier manuel d'histoire des Religions. Et ce premier essai est un coup de maître. »

Même Revue, 15 juillet, *L'Enseignement de la philosophie dans les collèges chrétiens*, par M. Lenoble. — M. Lenoble, « l'un des maîtres les plus justement estimés de notre enseignement secondaire libre, » y définit, en un langage très élevé, la mission du professeur de philosophie et montre comment la nécessité de préparer au baccalauréat n'est nullement incompatible avec le souci d'enseigner la plus pure philosophie chrétienne: « Il y a une philosophie chrétienne et catholique, et une autre que celle-là ne peut être enseignée par un maître qui a voué sa vie à la cause du catholicisme. » — M. Lenoble, en ces pages, dissipe certaines inquiétudes, certaines défiances, certaines suspicions dont il faut bien dire qu'elles n'ont pas toujours été sans fondement; et ceux qui les ont formulées s'inspiraient de hautes préoccupations: non pas tous cepen-

[1] Appelé souvent aussi musée d'histoire des religions; collection d'objets religieux (surtout des religions chinoises, japonaises et indiennes; antiquités égyptiennes aussi), réunie par le Lyonnais Guimet, installée par lui d'abord à Lyon, puis donnée à l'Etat (1886) et transférée à Paris (quartier du Trocadéro, place d'Iéna). Chaque année il s'y donne, sur divers points de l'histoire des religions, une série de conférences, animées souvent d'un esprit peu scientifique et antichrétien.

[1] Dans le magnifique Manuel d'Histoire des religions publié cette année sous le titre de Christus. — Sur cet ouvrage, voir *Ami* 1912, p. 438-439.

dant : — le plus remuant de ces critiques a justement indisposé contre lui des gens mêmes qui partageaient les inquiétudes dont nous venons de parler, et nous lui souhaitons de faire preuve, à l'avenir, dans ses démarches comme dans ses écrits, d'autant de sens chrétien et sacerdotal que ceux qu'il prétend régenter.

Revue des Deux Mondes, 15 août, *Les questions féminines dans l'ancienne Rome*, par M. René Pinon. — M. Pinon relève le zèle des femmes pour la philosophie, surtout pour le stoïcisme, à l'époque classique, au siècle d'Auguste, puis au siècle de Sénèque. Et c'est là un point qui n'intéresse pas seulement l'histoire littéraire ou l'histoire de la philosophie, mais l'apologétique aussi. Car notre auteur en profite pour nous montrer comment ce n'est pas seulement par ses éléments « affectifs et mystiques » que le christianisme a conquis les femmes :

A lire certains historiens, dit-il, on dirait vraiment qu'elles ne sont allées vers lui que parce qu'elles étaient séduites et comme troublées dans leur sensibilité et dans leur imagination. C'est peut-être vrai pour d'autres sectes plus ou moins exotiques, qui sont venues à Rome en même temps que le christianisme, mais dont il s'est victorieusement distingué ; c'est même vrai, si l'on veut, de certaines parties de la société chrétienne, mais non de toutes, non des meilleures et des plus actives. Celles-là ont compris, aimé, embrassé le dogme et la morale dans ce qu'ils avaient de plus robuste. Les pénitentes de saint Ambroise ne voient pas dans leur foi un prétexte à émotions, à rêveries ou à extases, mais bien une règle pour leur conduite et une réponse à leurs doutes. De même aussi les correspondantes de saint Jérôme, les Marcelle et les Paule, les Blésille et les Eustochie, celles à qui il dédie ses opuscules d'exégèse ou de controverse, qu'il préfère à tout le reste du public parce qu'il les trouve plus attentives et plus curieuses que les hommes. — « Je n'aurais pas besoin de parler aux femmes, dit-il quelque part, si les hommes me posaient des questions sur l'Ecriture. » Les théologiens d'alors ont été pour les femmes, dans la plus noble et large acception du mot, des maîtres de pensée et de conscience.

Questions diplomatiques et coloniales, 1er septembre, *La situation économique de la Nouvelle-Calédonie en 1911*, par Lionel Cary : amélioration et relèvement depuis deux ans : de 23,520.154 fr. en 1904, le mouvement général du commerce était tombé à 19.621.857 fr. en 1906 et à 17.133.603 fr. en 1909 ; — en 1910 il se relève à 22.420 686 fr. et atteint 27.901.546 fr en 1911. — Les importations, qui de 1907 à 1909 n'avaient pas dépassé 9 millions et demi, atteignent, en 1910, 12.688 639 fr., et, en 1911, 15.155.590 fr., tandis que les exportations se montent, pendant ces deux mêmes années, à près de 10 et près de 13 millions de francs : — « La crise qui sévissait depuis 1903 est aujourd'hui conjurée et même terminée. Les entreprises projetées et celles qui sont en cours d'exécution permettent d'espérer de sérieux résultats pour les années qui vont suivre. »

La passion dans Schumann et la bonté dans César Franck, par Camille Mauclair : conférence fort intéressante, à l'Université des Annales, 1er septembre : en retenir surtout ce qui nous est dit de César Franck, de sa musique, ou, si l'on n'est pas musicien, tout au moins de sa vie et de son âme. Nous avons déjà présenté « le père Franck » à nos lecteurs (*Ami* 1905, p. 484-5 ; voir aussi, sur le plus illustre de ses élèves, Vincent d'Indy, *Ami* 1903, p. 263-5). Un humble s'il en fut : né 1822, † 1890, organiste à Paris (à N.-D. de Lorette puis à Ste-Clotilde), professeur d'orgue au Conservatoire mais sans élèves, obligé de courir le cachet tout le jour pour gagner de quoi ne pas mourir, ne se réservant que deux heures chaque matin (de 5 1/2 à 7 1/2) pour composer, mort inconnu et inhumé sans que l'administration des Beaux-Arts ni le Conservatoire (où il était professeur cependant) jugent utile de se faire représenter à ses obsèques, — et puis, quatorze ans après, lors de l'inauguration de son monument au square Ste-Clotilde, honoré de toutes les pompes officielles, ministres, musiciens, presse magnifique, foule enthousiaste...

Ce génie a passé inaperçu, mais il eut la grâce de n'en jamais souffrir. Il était le type accompli de l'artiste croyant, de l'idéaliste absolu. Il trouvait d'inépuisables joies en sa foi chrétienne et sa foi artistique, dans l'accomplissement de son humble devoir professionnel. Vous vous rappelez les vers de Verlaine :

La vie humble, aux travaux ennuyeux et faciles,
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.

Eh bien ! le père Franck était plein de cet amour. Il était divinement bon. Il était toujours gai et indulgent, ses élèves l'ont adoré. Il ne s'est jamais plaint de rien. Le succès et l'argent lui ont été indifférents ; il ignorait l'intrigue et la jalousie, il ignorait cette maladie moderne dont le nom est aussi laid qu'elle-même : l'arrivisme, et, cependant, il est arrivé où il voulait aller, c'est-à-dire au ciel tout droit comme les pauvres d'esprit dont il était et qu'il a glorifiés dans ses *Béatitudes*... Il n'a eu ni distinctions, ni fortune, ni « première » à l'Opéra, ni fauteuil à l'Institut ; on l'a exclu des concerts, on l'a méconnu ; il n'a même pas eu la joie d'entendre jouer ses œuvres, mais il avait Dieu, la musique et son génie, et il était très content. Il avait choisi la meilleure part ; le plaindre, ce serait le diminuer.

... Cette existence nous semble digne de compassion. Pénible, injuste, en effet, étant donné les besoins de la vie contemporaine, elle fut telle ; mais Franck n'était pas un homme de son temps. Il eut la vie dont se sont contentés les imagiers du moyen âge, les moines de Toscane, les primitifs et les saints. Son ingénuité, son humilité, sa douceur souriante, sa bonhomie, n'excluant ni la fermeté morale, ni une grande dignité, sont les vertus d'un disciple de saint François d'Assise, et il arrivera un jour où un poète, recueillant les propos de ses élèves, en composera de nouveaux *Fioretti*.

Sa musique est la révélation absolument fidèle de l'âme et du caractère qui se cachaient sous cet extérieur modeste. Cette musique, d'un mysticisme tout spécial, qu'elle appartienne au genre profane ou qu'elle soit directement religieuse par son sujet essentiel, est toujours représentative d'un état d'âme strictement chrétien, pareil à celui dont nous admirons la douceur et la grâce ineffable chez les peintres de l'idéal catholique, chez Filippo, chez Giotto, chez Fra Angelico, dont la musique de Franck nous restitue, en plein XIXe siècle, les émotions les plus délicates et les plus profondes...

Personne, dans toute la musique religieuse, n'a eu ce charme unique, cette plénitude sereine, cette ferveur

pure, cette faculté de joie surtout, de joie par l'effusion religieuse, cette splendeur de l'harmonie extasiée et ingénue, cette sorte de battement d'ailes frémissant vers l'infini. Certes, les *Chorals* d'orgue de Franck sont de construction puissante et d'une énergie qui procède directement de Bach ; mais Bach est formidable, il tonne, il a la rudesse de la foi du moyen âge, et son rythme est énorme, et jusqu'à son allégresse fait peur, comme le rire d'un géant. Franck est éperdu de douceur, de consolation, et sa musique entre dans l'âme par de longs déferlements d'harmonie, étale comme une marée baignée de lune ; c'est la tendresse divine empruntant l'humble sourire de l'humanité... ; et lorsqu'on entend cette IVe *Béatitude* où la voix de Jésus s'élève au faîte d'une prodigieuse montée orchestrale, alors on aperçoit vraiment le degré d'art et de rêve où la musique peut être appelée la Voix de l'Universel...

(Son influence) : Tout semblait indiquer qu'il n'en exercerait aucune et qu'il disparaîtrait totalement après avoir vécu obscur. Cependant, il a été une force, et une des plus considérables de la seconde moitié de son siècle. Comment cela s'est-il fait ? Par la puissance latente du génie et malgré l'injustice des hommes... (Après Wagner, qui pensait avoir « conclu » la musique, de même que Hugo croyait avoir fait tous les vers), il semblait que la musique ne pût que se traîner dans l'ombre du dieu de Bayreuth. C'est alors que dans la désorganisation, dans l'universelle inquiétude, César Franck apparut comme, après l'ouragan, le bon pasteur qui ramène l'ordre et la confiance dans le troupeau épouvanté. Franck méconnu, pauvre et timide, sut pourtant, par le charme et la vertu de son doux génie de primitif, retenir sur la pente dangereuse des jeunes hommes qui devaient, quelques années plus tard, former le seul groupe cohérent de l'Ecole symphonique française. Autour de lui, nourris de ses exemples, élèves ou amis, nous retrouvons Gabriel Pierné, Georges Marty, Paul Vidal, les organistes Guilmant, Dallier et Tournemire, Emmanuel Chabrier, Gabriel Faure, Henri Duparc, Alexis de Castillon, Vincent d'Indy, Augusta Holmès, Ernest Chausson, Charles Bordes [1], Armand Parent, Eugène Isaye, qui ont tous marqué glorieusement leur place dans le monde... Cet enseignement donné dans un coin, par un vieil artiste inconnu, a sauvé pourtant la musique moderne. Franck est l'exemple typique de ces influences secrètes qui transforment les idées d'une époque sans qu'on puisse les prévoir. En somme, son intervention, à la fois traditionnelle et novatrice, a remis au point l'orientation d'une époque tout entière avec un tact rare et sans esprit de réaction. Mais son enseignement technique a été complété par son enseignement moral. C'était une âme toute rayonnante de vertus. Son insuccès scandaleux a été une leçon incomparable pour ses amis... Ses disciples ont appris de lui la patience, l'intégrité, le dédain du succès facile, l'amour exclusif de l'art et la religion du scrupule artistique...

Il n'a ressemblé dans son siècle qu'à lui-même ; toute sa vie et toute son œuvre n'ont été qu'une ascension. Qu'on entende, dans la IVe *Béatitude*, cette montée de prières, cette supplication de consciences affolées, cette immense interrogation jaillie des ténèbres, ces anxiétés qui s'unissent et se répercutent, ces conflits de passions, de remords, de doutes et de terreurs, — et, tout à coup, dominant le grondement de la masse humaine, la voix unique, si douce et pourtant si dominatrice, du Christ : — on comprendra alors l'énergie intérieure de cette vie pauvre et pieuse et la grandeur de ce génie...

[1] On se souvient que c'est Charles Bordes qui a fondé, en 1890, à l'église St-Gervais de Paris, la compagnie de chanteurs qui, surtout après son organisation en *Schola cantorum*, devait si puissamment contribuer à nous révéler les beautés de l'art palestrinien et à restaurer dans nos églises les traditions du chant grégorien. — Charles Bordes, né à Vouvray-sur-Loire en 1863, † 8 novembre 1909. Trois ans environ avant sa mort, fixé à Montpellier pour raison de santé, il y avait fondé une brillante section de la *Schola cantorum*.

LITURGIE

Q. — 1° Malgré les nouvelles rubriques sur les fêtes qui, jouissant de répons propres, ont les leçons du Commun, peut-on et doit-on néanmoins en ces sortes de fêtes, v. g. sainte Cécile, S. Clément, replacer les commencements des petits prophètes empêchés en leur jour ?

2° Quand l'office de la Sainte Vierge *in Sabbato* est le 1er jour libre du mois, ou lorsqu'on fait l'office d'une Vigile et d'un dimanche anticipé un lundi, doit-on dire à la messe l'oraison *Fidelium* en vertu de la rubrique du Missel, Tit. V, n. 1 et 2 ?

3° Cette oraison *Fidelium* doit-elle se dire *tous* les lundis en dehors du Carême et du Temps Pascal et *tous* les 1ers jours de chaque mois (en dehors de l'Avent, Carême, Temps Pascal) où l'office est de la férie ou d'une fête simple ?

4° Voudriez-vous exposer ce qu'il y a à faire quand une hymne propre est empêchée ?

5° Quelles sont aujourd'hui les règles à suivre par rapport à la doxologie des hymnes du Bréviaire ?

R. — Ad I. Avant de recourir aux fêtes qui ont des leçons propres ou du Commun pour replacer les commencements de livres empêchés *per accidens*, il faut d'abord épuiser les jours libres et y mettre au besoin trois *Initia* le même jour. Si cela ne suffit pas, alors, les *Initia* qui peuvent rester, on les lit à la fête ayant des leçons du Commun et, à son défaut seulement, on recourt à la fête, même moins noble peut-être, mais qui a des leçons propres. S'il n'y avait cependant que des fêtes de 1re ou de 2e cl., on omettrait *in casu* ce qui reste des commencements empêchés. (S. R. C., 23 mars 1911, n. 4262, ad I et II).

Ad II. L'office de la Sainte Vierge *in Sabbato* et celui d'un dimanche anticipé font partie des cas où la messe admet l'oraison *Fidelium* assignée par la rubrique au 1er jour libre du mois et au lundi libre de la semaine [1]. Il en est de même des Vigiles ordinaires ou non privilégiées [2].

Ad III. Quoique la récitation de l'Office des morts ne soit plus obligatoire *in Choro* à partir du 1er janvier 1913, rien n'est changé néanmoins au régime de l'oraison *Fidelium* assignée par les rubriques générales du Missel, Tit. V, n. 1 et 2, et l'on continuera à la dire comme par le passé. (S. R. C., 12 juin 1912, ad VII).

Ad IV. A la différence des hymnes du Commun qui s'omettent absolument en cas d'empêchement, les hymnes historiques ou particulières à une fête, *hymni proprii historici*, se transfèrent ou s'unissent en règle générale, quand la fête n'a pas ses 1res ou ses 2es Vêpres. Mais comment ? C'est ce que nous allons dire.

a) S'il n'y a que deux hymnes propres, l'une

[1] Cf. Gavantus et Merati, Tabula 2, 14 jan.; Tabula 4, 1 sept.

[2] Cf. De Herdt, t. I, n. 50.

à Vêpres, l'autre à Laudes, et que celle des 1res Vêpres soit empêchée, alors on dit celle-ci à Matines, et l'autre à Laudes. Ce sera le cas de S. Pierre et S. Paul n'ayant que mémoire aux 1res Vêpres, quand S. Jean-Baptiste tombera le 28 juin (S. R. C., 28 juillet 1911, n. 4274, ad IV), et de toute autre fête ayant deux hymnes historiques dans les mêmes conditions. (Rubr. spéc. du 13 avril; 5 mai 1736, n. 2319, ad Tit. XX).

b) S'il y a trois hymnes propres ou historiques et que celle des 1res Vêpres soit empêchée par l'office concurrent, c'est le cas de dire celle des Vêpres à Matines, celle de Matines à Laudes, et celle de Laudes aux 2es Vêpres (Rubr. gén. du Brév., Tit. XX, n. 3; rubr. spéc. du 18 mai), à moins d'indication contraire, comme on le voit en Carême pour la Compassion de la Sainte Vierge. C'est même la règle de joindre celle des 1res Vêpres à celle de Matines, s'il n'y a pas de 2es Vêpres, et alors la 3e se dit à Laudes, quand même elle serait assignée pour les 2es Vêpres. (Rubr. gén. du Bréviaire, Tit. XX, n. 3). Mais qu'il y ait des 2es Vêpres ou non, si l'hymne omise aux 1res Vêpres a pour thème les mêmes idées que celle de Matines, ou si elle est d'un mètre différent, au lieu de les joindre ensemble comme ci-dessus, on dit alors celle des Vêpres qui d'ordinaire est plus importante à la place de celle de Matines. (S. R. C., 11 déc. 1903, n. 4126, ad II; 12 mai 1905, n. 4159, ad IV).

c) S'il arrive qu'une fête ait quatre hymnes propres, comme la fête du Saint Rosaire, et soit privée de ses 1res Vêpres, on unira l'hymne des 1res Vêpres à celle de Matines (Rubr. spéc. du 1er dimanche d'octobre), et l'on joindra même, à défaut des 2es Vêpres de la fête, l'hymne de ces 2es Vêpres à celle de Laudes, à condition qu'elle appartienne *ad integritatem historiæ*, soit de la fête, soit du mystère. Mais si cette dernière hymne est comme une récapitulation ou répétition des choses dites dans les précédentes, on ne serait plus autorisé à l'unir à celle de Laudes dans la récitation publique, et c'est le cas pour le Rosaire, malgré ce qui est dit p. 634 de l'*Ami* 1902; il n'y a que dans la récitation privée qu'on peut *de congruo* les unir ensemble et les dire. (S. R. C., 23 mars 1911, n. 4262, ad IV).

d) Notons enfin avec ce même décret qu'on doit toujours préférer une hymne propre à une du Commun, lors même que l'hymne propre n'appartiendrait pas *ad integritatem historiæ;* et ainsi, le 11 fév., quand l'Apparition de la Vierge Immaculée n'a pas de 2es Vêpres, on dira l'hymne *Omnis expertem maculæ* à la place de l'*Ave maris stella* aux 1res Vêpres. De même, si S. Jean de Kenty n'a pas de 2es Vêpres, on préfèrera son hymne propre des 2es Vêpres à celle de Laudes qui a déjà été dite aux 1res Vêpres. Enfin si sainte Marie-Madeleine est seulement privée de 1res Vêpres, au lieu de répéter l'hymne *Pater superni luminis* dite à Matines, on récitera aux 2es Vêpres l'hymne *Maria castis osculis* qui, vu sa moindre importance, a dû céder sa place à l'hymne des 1res Vêpres à Matines. Voyez aussi le décret du 29 juillet 1904, n. 4141, ad I.

Ad V. Voici le droit nouveau concernant la doxologie des hymnes.

C'est d'abord un principe absolu que l'office célébré, s'il a une doxologie propre, la garde de préférence à toute autre. (Nouv. rubr., Tit. VII, n. 1). D'où, en concurrence, on dira toujours la doxologie propre de l'office qui a les Vêpres entières ou *a capitulo* (S. R. C., 3 août 1901, n. 4079, ad III; 16 nov. 1898, n. 4003, q. III), et en occurrence, la doxologie propre de l'office qui se récite ce jour-là.

Si l'office qu'on dit n'a pas de doxologie propre, mais se célèbre dans un Temps, ou pendant une octave, ou un jour de fête simplifiée, jouissant l'un ou l'autre de doxologie propre, on prend, à la place de la doxologie commune, celle du Temps, ou de l'octave, ou de la fête simplifiée qui se rencontre ce jour-là, sauf cependant les dimanches d'Avent, absolument réfractaires à cet échange. (S. R. C., 30 déc. 1911, n. 4283, ad I).

Mais si l'office en question se célèbre à la fois dans un Temps, pendant une octave et dans une fête simplifiée ayant tous trois une doxologie propre, laquelle sera la sienne? Par exemple, S. Anselme, double de 2e cl., tombe le 2e dim. après Pâques, pendant l'octave de la Transfiguration de N.-S. fixée par indult au 19 avril, et le jour même de Notre-Dame du Divin Pasteur fixée au présent dim. et simplifiée; quelle doxologie donner aux hymnes du saint Docteur?

On ne doit plus comme autrefois préférer d'une manière absolue la doxologie d'une fête à celle d'une octave, et celle d'une octave à celle du Temps. Cette règle peut sans doute s'appliquer encore aux féries en général, où une fête l'emporte sur l'octave, et l'octave sur la férie; mais elle n'est plus vraie pour les dimanches.

Aujourd'hui, la doxologie propre qui convient à l'office du jour qui n'en a pas, c'est la doxologie propre de celui qui serait célébré à défaut de l'office récité. Or S. Anselme supprimé, on ferait du dimanche; donc, la doxologie qu'on prendra sera celle du dimanche. Supposez, au contraire, que S. Anselme avec les mêmes occurrences tombe en semaine, la doxologie serait celle de Notre-Dame du Divin Pasteur. (S. R. C., 30 déc. 1911, n. 4283, ad I; 19 avril 1912, ad XIII).

Pour cet échange toutefois, il faut 1° que les doxologies propres soient de N.-S. et de la Sainte Vierge et aient le même mètre que la doxologie commune qu'elles remplacent (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 51; 5 fév. 1895, n. 3844, ad III); 2° que les fêtes de N.-S. ou de la Sainte Vierge aient au moins mémoire à l'office (S. R. C., 11 mars 1871, n. 3241, ad 1; 9 mai 1884, n. 3607, ad II; 2 juillet 1901, ad II), ou que cette mémoire n'ait été supprimée que *ob identitatem objecti* et non pour cessation de la fête. (S. R. C., 5 fév. 1895, n. 3844, ad 7). Il n'y a que la conclusion

propre du Temps ou de l'octave qu'on peut prendre quoiqu'on n'en fasse rien à l'office. (S. R. C., 29 nov. 1755, n. 2439, ad 2).

Q. — Dans quels cas doit-on faire les commémoraisons du dimanche ou du Saint-Sacrement, *sub unica conclusione ?*

R. — Nous ne connaissons aucun cas où le dimanche doive être commémoré sous la même conclusion que l'oraison de la messe du jour; mais il n'en est pas de même de la mémoire du Saint-Sacrement.

a) On dit d'abord l'oraison du St-Sacrement sous la même conclusion que l'oraison de la messe chantée, toutes les fois que cette messe ne comporte pas de mémoire, comme la messe des Rameaux, de la Vigile de Noël et de la Pentecôte, ou encore une messe votive solennelle *pro re gravi*. On fait de même aux doubles de 1re et de 2e cl., quand il n'y a pas de mémoire, afin de conserver autant que possible l'unité d'oraison exigée par la nature de l'office. (S. R. C., 23 juin 1736, n. 2323, ad 1; 16 fév. 1737, n. 2327, ad 1; *Instruct. Clem.*, § 12, n. 8 et 9).

b) On suit encore cette règle quand la messe d'exposition est celle d'un double de 1re ou de 2e cl. tombant le dimanche, ou un jour de Vigile et de férie majeure, dont la mémoire ne peut s'omettre : on joint l'oraison du St-Sacrement à celle de la messe, et l'oraison du dimanche, de la Vigile ou de la férie majeure se dit sous une autre conclusion. On agirait de même s'il y avait une oraison commandée, comme celle du Saint-Esprit durant le Concile du Vatican qui obligeait même aux 1res cl. : on unirait l'oraison du St-Sacrement à celle de la messe, et l'on dirait celle du Saint-Esprit sous une autre conclusion [1].

Mais dans les cas autres que ceux de l'exposition ou de la reposition, l'oraison du St-Sacrement ne jouit plus du même privilège. Dans les doubles de 1re et de 2e cl. où il y a des mémoires à faire, elle se dit sous la deuxième conclusion, et encore c'est à la suite seulement des autres oraisons prescrites par la rubrique, mais toujours cependant avant les oraisons commandées [2].

Q. — Ma paroisse a pour patron la Commémoraison de S. Paul. Je dis le 29 juin la messe *pro populo*. Suis-je encore obligé de la dire le 30, si ce n'est pas un dimanche ?

R. — De prime abord, il semblerait que le curé doive la messe pour son peuple et le 29 et le 30 : le 29, en raison du droit commun; le 30, à cause de la Commémoraison de S. Paul, patron. (Cf. *Ami* 1903, p. 864).

Mais, en y regardant de plus près, ne faut-il pas abandonner ce sentiment ? — Qu'est-ce en effet que la fête du 29 juin ? C'est la grande fête des deux apôtres Pierre et Paul, et l'Eglise chante que le Maître des nations et le Portier du ciel, mourant, l'un par l'épée, l'autre par la croix, montent en ce jour vainqueurs dans les cieux. Il n'y a pas, dit Baronius, jusqu'au Pontife romain qui n'ait primitivement officié le 29 juin dans l'une et l'autre basiliques élevées en leur honneur; malheureusement la grande distance qui les sépare, les fatigues occasionnées par le double office, déterminèrent les Papes *à renvoyer* au lendemain l'office spécial qui se faisait auparavant à St Paul. Depuis lors il n'a cessé d'être un appendice ou complément de la fête du 29, commune aux deux Princes des apôtres, et la Commémoraison du 30 juin est toujours restée fête secondaire avec un rit inférieur en dehors des églises dédiées à S. Paul.

Mais s'il en est ainsi, direz-vous, d'où vient que les paroisses qui ont S. Paul comme patron célèbrent en vérité sa fête comme si elle tombait le 30 juin ? — Cela tient à ce que l'office du 29 est celui qui se célébrait à l'église St-Pierre ; et comme tel, on conçoit que, sans négliger la mémoire de S. Paul, il ait eu *principalement* en vue d'honorer le Prince des apôtres. L'office du 30, au contraire, qui primitivement se célébrait à l'église St-Paul le 29, est celui qui *a été renvoyé* au lendemain pour les motifs que nous avons donnés, et comme tel aussi, on conçoit que, sans négliger la mémoire de S. Pierre, il ait eu *principalement* en vue d'honorer S. Paul. Il était donc naturel aux paroisses de s'approprier ce dernier office pour fêter leur Patron.

Faut-il conclure de là que le curé disant l'office du 30 sous le rit de 1re cl. doit alors la messe pour son peuple ? Ce serait logique si la fête de S. Paul ne tombait pas le même jour que celle de S. Pierre, mais ce n'est pas le cas. Tous deux ont leur fête le même jour avec, chacun, un office distinct. Si je dis l'office de mon patron le lendemain de son incidence, c'est qu'il est empêché par celui du Prince des apôtres, mais il ne s'ensuit pas que je sois tenu à sa messe de paroisse. Un office a beau être transféré, l'obligation de la messe *pro populo* n'en reste pas moins attachée à l'incidence de la fête. (S C. C., 24 avril 1875; 28 avril 1888). C'est ce qui nous porte à croire aujourd'hui que vous n'avez point à dire la messe *pro populo* le jour de la Commémoraison de S. Paul.

Q. — D'après le maître des cérémonies de Pamplona, le décret n. 3535, ad 1, dit : « en recevant l'offrande on ne dira rien. » L'*Ami*, au contraire, p. 47 de 1909, dit de s'en tenir à la tradition. Qui a tort ?

R. — Le maître des cérémonies et l'*Ami* ont raison chacun à leur manière.

Dans les églises où le prêtre dit à chaque offrande : « *Oblatio tua accepta sit Deo,* » on conçoit que le décret supprime cette formule

[1] S. R. C., 18 mai 1883, n. 3574, ad V; 22 avril 1871, n. 3245, ad II.

[2] S. R. C., 3 mars 1761, n. 2461, ad 3; 18 déc. 1779, n. 2515, ad 1; 18 mars 1874, n. 3328, ad II; 18 sept. 1877, n. 3436, ad III.